

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept

Le : deux août

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20170803-2017-05-07-24-1-DE

Date de convocation du Conseil : 26/07/2017

Accusé certifié exécutoire

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 11

Réception par le préfet : 04/08/2017

Publication : 04/08/2017

Présents: MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, Gérard ESPINOSA Nicolas BAUDESSEAU, Pamela IZARD.

Absentes ayant donné procuration : Isabelle MORONVAL à Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI à Gérard ESPINOSA, Valérie BOURGARIT à Nicolas BAUDESSEAU.

Absents : Claude CATHELIN, Marion MANAHILOFF, Cathy VIGNE.

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER.

N°2017 – 05 – 07 – 24/1

Objet : Finances – Point Multi Services-Yatou : remise partielle des loyers.

Le Maire expose au conseil que les travaux d'accessibilité ont gêné considérablement la fréquentation du commerce Point Multi Services (PMS) / épicerie, tant par leur importance que par leur durée.

Le commerçant a même été obligé, durant plusieurs jours, de fermer à la clientèle, le chantier, débuté en mai, rendant très difficile voire impossible l'accès au lieu.

En effet, travaux accomplis en discontinu, puis chantier abandonné, incompétence de l'entreprise sous-traitante qui a obligé l'entreprise qui a repris les travaux à la destruction des réalisations partielles ont duré trois mois.

L'accès pour les personnes à mobilité réduite est partiellement exécuté depuis la semaine 30, et l'accès au PMS/épicerie se fait presque normalement.

Le propriétaire a toutefois fait part de la baisse importante de son chiffre d'affaire et des difficultés financières qui en résultent. Il sollicite une remise partielle des loyers (318,60 € mensuels avec charges).

Le maire propose au conseil une remise des loyers les mois de mai, juin et juillet, hors charges.

Le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité de faire une remise des loyers dus par le PMS au titre des mois de mai, juin et juillet 2017, hors charges.

Pour extrait. Saussines, le 3 août 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN

Certifié exécutoire. Publié le : 03.08.2017
Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.

